



**ADOPTION DE LA PARTIE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021,2022
ET 2023 DE LA VILLE DE LONGUEUIL VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION**

1. Une séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil aura lieu le 22 octobre 2020 à 15 h 15, afin d'adopter la partie du programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 de la Ville de Longueuil visant ses compétences d'agglomération.
2. Les délibérations du conseil et la période de questions du public lors de cette séance porteront exclusivement sur cette partie du programme triennal d'immobilisations.

Longueuil, le 13 octobre 2020
Carole Leroux, avocate,
Assistante-greffière de la Ville